



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX

Montpellier, le 13 mai 2019

Maître de Conférences en occitan

Président de la FELCO

Objet : place des langues régionales dans la réforme des lycées

Madame, Monsieur le Député

Madame, Monsieur le Sénateur

Nous vous avons alertés à plusieurs reprises sur les graves dangers que la réforme des lycées actuellement à l'étude faisait courir aux langues régionales. Nous remercions toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont répondu à nos demandes par des questions écrites, des courriers au Ministère, l'organisation de tables rondes avec des acteurs locaux... Les réponses apportées par le Ministère que vous nous communiquez visent à nous rassurer. Or nous ne le sommes nullement, pas plus que nous n'avons été rassurés par un document mis en ligne par ledit Ministère, intitulé « Un enseignement des langues régionales renforcé et valorisé » :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/05/0/2019_langues_regionales_infog_1_086050.pdf ou [2019_langues_regionales_infog_1086050](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/05/0/2019_langues_regionales_infog_1086050.pdf)

Nous vous avons en effet déjà communiqué notre comparaison de la situation de nos langues avant et après la réforme (cf. Tableau en PJ). Nous nous permettons de vous faire part de notre relecture du tableau ministériel. Non, contrairement à ce que prétend le ministère dans ce document, l'enseignement des langues régionales n'est pas « renforcé et revalorisé ». En réalité, il est au contraire gravement fragilisé. Il y a moins de possibilités et la plus choisie, l'option facultative, est complètement dévalorisée.

Précisons :

- La LV3 est fusionnée avec l'option facultative et passe d'un coefficient de 5 % à un coefficient de 1 %
- l'option facultative devenue LVC est dévalorisée et passe de 2,5% à 1 %. De plus cette option était bonifiante, c'est-à-dire que seuls les points au-dessus de la moyenne comptaient. Ce n'est plus le cas avec la réforme, sauf pour les langues de l'Antiquité qui gardent un coefficient de 3, alors même qu'on nous parle de revalorisation pour les langues régionales... Cette dévalorisation incontestable de l'option facultative (LVC) qui perd toute

attractivité est grave pour bon nombre des langues vivantes actuellement enseignées, sacrifiées par le ministère au profit du couple banal anglais-espagnol. Mais elle est encore plus grave pour les langues régionales, qui sont des langues vivantes, mais pas des langues étrangères. c'était le mode d'enseignement que choisissaient plus de 80% des élèves en langue régionale (très peu d'élèves prenaient l'occitan en LV2 (demain en LVB...) pour ne pas se priver d'une deuxième langue étrangère) À ce titre et compte tenu de leur situation « en danger de disparition », un statut, des mesures et des modalités spécifiques de valorisation sont indispensables à leur sauvegarde et à leur transmission;

- Deux options facultatives étaient jusqu'alors possibles. Il n'y en a plus qu'une sauf pour les langues de l'Antiquité....
- Il est maintenant impossible de passer une épreuve de langue en candidat libre alors que le nombre d'établissements qui proposent un enseignement de langue régionale diminue.
- Certes, il y a bien un renforcement horaire de la spécialité, récemment créée, qui passe de 3h + 3h à 4h + 6h. Mais cette possibilité, très concurrencée, n'est offerte que dans très peu d'établissements. Elle ne peut concerner qu'un petit nombre d'élèves et sa pérennité sera soumise aux effectifs. Au demeurant, s'il nous faut quelques spécialistes pour diverses professions, notamment l'enseignement, l'objectif est bien qu'une majorité d'élèves puissent suivre un enseignement d'occitan et devenir des locuteurs tout en se préparant à diverses carrières.

La fragilisation et la dévalorisation des langues régionales sont hélas d'ores et déjà prouvées par

- La fermeture annoncée de l'enseignement de l'occitan dans plusieurs lycées ;
- La tendance à la baisse des préinscriptions par rapport aux années précédentes.

Quelles sont nos demandes pour la place des langues régionales au lycée ?

Pour la réforme du lycée, il y a unanimité (associations représentatives, élus impliqués, régions concernées, Association des Régions de France) pour demander en priorité **l'égalité de traitement entre les langues régionales et les langues et cultures de l'Antiquité pour l'option facultative** c'est-à-dire

- possibilité de choisir la langue régionale comme première ou seconde option ;
- coefficient 3 pour l'une et l'autre ;
- bonification, ce qui veut dire que seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte (et multipliés par 3...).

On ne voit pas pourquoi ce qui est possible pour les langues de l'Antiquité dont l'enseignement était aussi menacé que celui des langues régionales ne le serait pas pour ces langues régionales qui sont aussi des langues de culture, d'héritage, patrimoniales, bref, qui font partie des Humanités....

C'est pourquoi, Madame, Monsieur le Député, Madame, Monsieur le Sénateur, nous nous tournons de nouveau vers vous et nous comptons sur vos interventions pour que nos demandes soient enfin entendues.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

P/O du psdt Yan Lespoux, Marie-Jeanne VERNY, cosecrétaire FELCO

PJ : tableau comparatif situation des langues régionales avant / après la réforme des lycées